

**COMMUNE DE VERNIER****QUESTION ÉCRITE**

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Obstruction du passage piétonnier sous-voie Pailly :**

Le passage sous-voie piétonnier est notamment destiné à faciliter l'accès des habitants de l'avenue de Crozet au centre commercial de Balexert. En effet, pour franchir la très fréquentée route de Meyrin, les résidents des immeubles situés avenue du Crozet et alentours disposent de deux options : emprunter les accès en hauteur ou utiliser ce passage souterrain. Plusieurs habitants nous ont récemment alertés sur la dégradation de cet espace. La présence de matelas, de déchets et d'immondes encombrement le passage, sans parler des tentatives d'appropriation des lieux. Cette situation empêche une utilisation normale et sécurisée du passage. De nombreux riverains, en particulier des personnes âgées ou à mobilité réduite, se voient ainsi contraints d'emprunter les accès en hauteur, malgré l'effort supplémentaire que cela représente et les contraintes que cela implique.



Mes questions sont les suivantes :

1. Est-il prévu de débarrasser le passage sous-voies des encombrants qu'il comporte ? Si oui, quand ?
2. Les campements sauvages sont-ils tolérés, au détriment de la sécurité, de l'hygiène, du paysage urbain et de la qualité de vie des Verniolans ?

Daniel NOEL  
Conseiller municipal

Vernier, le 15 mai 2026